



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Réseaux d'enseigne du commerce de détail et des services

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : ministère de l'Économie et des Finances - Insee

Au cours de sa réunion du 30 mars 2023, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet de l'enquête sur les réseaux d'enseigne du commerce de détail et des services présenté par la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee. La demande concerne le renouvellement de l'opportunité d'une enquête ayant obtenu l'avis de conformité en 2018 pour une durée de cinq ans.

L'organisation en réseaux d'enseigne est un élément central de la description de l'équipement commercial et de la structuration des services aux particuliers. L'objectif de l'enquête est de quantifier le poids des réseaux au sein des différents sous-secteurs du commerce et des services, et de mesurer la spécificité des établissements affiliés (localisation, taille, emploi) par appariement avec des sources d'information complémentaires. L'enquête vise également à apprécier la diversité des modes d'organisation entre établissements affiliés et têtes de réseau (succursale, franchise, groupement, etc.). À cette fin, elle recueille le contour de ces réseaux d'enseigne, c'est-à-dire l'identifiant et l'adresse des établissements membres, ainsi que leurs liens avec la tête de réseau. Elle doit ainsi permettre de construire un dispositif d'observation sur les réseaux d'enseigne, à l'image de ce qui existe pour les groupes avec le dispositif Lifi (liaisons financières). Il n'existe pas de fichier administratif ni d'autre enquête de la statistique publique sur ce thème.

L'enquête, réalisée en France (y compris DOM) auprès des têtes de réseau (unités légales) sur l'ensemble de leurs points de vente, portera pour les prochaines années sur le commerce de détail, l'artisanat commercial, le commerce automobile (divisions 10, 45, et 47 de la NAF-rév. 2) et les services marchands (sections I à S, hors sections K, O). L'enquête est exhaustive à partir d'un seuil de nombre d'établissements en réseau, qui sera défini en fonction du secteur d'activité.

La collecte, annuelle, est réalisée par voie dématérialisée (à partir d'un service de « retrait-dépôt » de fichiers, développé par l'Insee, qui permet aux entreprises enquêtées de retirer puis déposer sur un site sécurisé les fichiers contenant les réponses à l'enquête).

Un comité de concertation a été mis en place au printemps 2022. Présidé par la cheffe du département des Synthèses sectorielles de l'Insee, il rassemble des représentants d'organisations professionnelles dans le domaine, des universitaires, des représentants d'organismes consulaires, des administrations et l'Insee.

Les fichiers issus de l'enquête sont utilisés pour les études des divisions Commerce et Services. Les études tirées des enquêtes annuelles (de type *Insee Première* ou *Insee Focus*) sont présentées en Commission des comptes de la Nation. Les fichiers d'enquête seront également mis à disposition de chercheurs.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour la période allant de 2024 à 2028 (cinq années).